

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **9 avril 2018**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée

Siège No 5 Michel Bélisle

Siège No 3 François Fréchette

La conseillère Julie Gagnon est absente.
Le conseiller Mike Drouin est absent.
Le conseiller Martin Bahl est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2018-04-088

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 9 avril 2018

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 5 mars 2018
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 12 mars 2018

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Mars 2018
- 6 Adoption rapport financier 2017
- 7 Permis d'exploitant de salles
- 8 Adhésion au COGESAF - Renouvellement 2018
- 9 MRC - Appel d'offres en commun - Vidange, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques
- 10 Remboursement client au crédit
- 11 Infotech - Webinaire Paie
- 12 Fonds de ruralité - Demande d'aide financière

- 13 Mandat arpenteur - Rue Boisjoli
- 14 Somme payable - Services de la Sûreté du Québec
- 15 Projet de stationnement incitatif - MRC de Drummond
- 16 Semaine de la santé mentale
- 17 Recours pour une dérogation au RPEP
- 18 Achat matériel informatique
- 19 Hébergement de sauvegarde - Augmentation du quota
- 20 Achat logiciel Somum - MRC Drummond
- 21 Relais pour la vie - Demande d'appui

Sécurité incendie

- 22 Achat - Avril 2018

Voirie

- 23 Adjudication de contrat - Pavage 2018
- 24 Adjudication de contrat - Abat-poussière 2018
- 25 Rapiéçage 2018
- 26 Approbation cahier de charge - Matériel de rechargement projet 2e rang et Gagnon
- 27 Sable et machinerie - Projet 2e rang et route Gagnon
- 28 Balayage de rue 2018
- 29 Correction fondation rue St-Germain
- 30 Achat cônes et poteaux signalisation avec manchons
- 31 Embauche employé de voirie
- 32 Appel de candidatures - Entretien espaces verts
- 33 Appel de candidatures - Surveillant carrières/sablières
- 34 Inscription au Registre des propriétaires et exploitants véhicules lourds

Hygiène du milieu

- 35 Achat d'alun
- 36 Vidange station de pompage

Urbanisme et zonage

- 37 Projet de concordance - Volet cartographique - Facture

Loisirs et culture

Général

Varia :

- 38 **Correspondance**
Correspondances reçues - Mars 2018
- 39 **Période à l'assistance**
- 40 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-089

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 MARS 2018

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-090

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MARS 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2018, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2018-04-091

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MARS 2018

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mars 2018, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-092

6. ADOPTION RAPPORT FINANCIER 2017

ATTENDU QUE le cabinet FBL s.e.n.c.r.l. a effectué l'audit du rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU la présentation du résumé à ce sujet ;

ATTENDU QUE les états financiers sont déposés au présent conseil, chaque membre du conseil en ayant reçu copie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 préparés par le cabinet FBL s.e.n.c.r.l.. Il est aussi résolu que le FBL s.e.n.c.r.l. inscrive les états financiers sur SESAMM. Il est aussi résolu que le rapport financier soit disponible sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-093

7. PERMIS D'EXPLOITANT DE SALLES

ATTENDU QUE les droits exigibles reliés au permis d'exploitant de salles pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 sont de 61.75 \$;

ATTENDU QUE le paiement doit parvenir à la Régie du cinéma avant le 30 avril 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'effectuer le paiement de 61.75 \$ pour les droits exigibles reliés au permis d'exploitant de salle pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-094

8. ADHÉSION AU COGESAF – RENOUELEMENT 2018

ATTENDU QUE l'adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins de la rivière Saint-François (COGESAF) est à renouveler pour 2018-2019 ;

ATTENDU QU'en faisant l'adhésion au COGESAF, au coût de 75 \$ pour l'année 2018-2019, la municipalité contribue à un effort pour le mieux-être de notre ressource d'eau ;

ATTENDU QUE M. Jean Parenteau, maire, est la personne déléguée au COGESAF ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de renouveler l'adhésion au COGESAF pour l'année 2018-2019 au coût de 75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-095

9. MRC – APPEL D'OFFRES EN COMMUN – VIDANGE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU que le contrat via la MRC pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques sera à échéance le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE les municipalités qui souhaitent être incluses dans l'appel d'offres en commun doivent en informer la MRC de Drummond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'aviser la MRC de Drummond que la Municipalité de L'Avenir souhaite être incluse dans l'appel d'offres en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-096

10. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QUE lors d'un paiement de taxes municipales, la Banque Nationale a fait un versement en trop de 714.58 \$ n'appartenant pas à un citoyen de la municipalité ;

ATTENDU QUE la demande écrite de remboursement de la Banque Nationale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité rembourse le montant de 714.58 \$ versé en trop par la Banque Nationale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-097

11. INFOTECH – WEBINAIRE PAIE

ATTENDU QU'Infotech offre des formations sous forme de webinaire concernant le logiciel de paie ;

ATTENDU QUE Madame Line Pinault, directrice adjointe, est intéressée à suivre une de ses formations au coût de 145 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser l'inscription de Madame Line Pinault à un webinaire concernant le logiciel paie d'Infotech au coût de 145 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-098

12. FONDS DE RURALITÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour l'installation d'un panneau lumineux ;

ATTENDU QUE l'aide financière est d'un maximum de 50 % du coût du projet n'excédant pas 25 000\$;

ATTENDU QUE ce projet sera réalisé au printemps 2019 ;

ATTENDU QUE les signataires de ladite aide financière doivent être nommés par résolution du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la Municipalité de L'Avenir dépose une demande d'aide financière de 14 266.22 \$ au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour l'installation d'un panneau lumineux. Il est aussi résolu d'autoriser Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, la demande d'aide financière soumise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-099

13. MANDAT ARPENTEUR – RUE BOISJOLI

ATTENDU QUE la résolution R2017-11-282 concernant le prolongement de la rue Boisjoli ;

ATTENDU QUE ce projet fait suite à une demande du propriétaire du lot 243P afin de pouvoir y construire une propriété ;

ATTENDU QU'afin de pouvoir faire une rue conforme, le demandeur doit céder du terrain à la municipalité ;

ATTENDU QU'un arpenteur doit être mandaté afin d'avoir les dimensions exactes du terrain à céder ;

ATTENDU QU'advenant le refus du demandeur de céder du terrain, celui-ci devra assumer lui-même l'accès à sa propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'informer le demandeur qu'afin de faire une rue conforme, celui-ci doit céder du terrain. Il est aussi résolu de mandater M. Pierre Lachapelle, arpenteur, pour faire la description technique de la rue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-100

14. SOMME PAYABLE – SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU la facture reçue pour la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec pour 2018 au montant de 111 321 \$ payable en deux versements soit le 30 juin et 31 octobre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec et ce, en deux versements soit le 30 juin 2018 et le 31 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-101

15. PROJET DE STATIONNEMENT INCITATIF – MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la résolution R2017-10-245 concernant l'intérêt de la municipalité à participer au projet de covoiturage en offrant des espaces de stationnements incitatifs ;

ATTENDU QUE les espaces de stationnements seraient disponibles à l'église près de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE le CRECQ (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec) pilote le dossier en collaboration avec la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE ceux-ci souhaitent déposer une demande au fonds de ruralité afin de couvrir une partie des frais du projet ;

ATTENDU QUE l'implication financière de la Municipalité est de 500 \$ pour participer à ce projet collectif et procéder à l'installation de panneaux de signalisation sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la Municipalité souhaite aller de l'avant avec le projet de stationnements incitatifs du CRECQ. Il est aussi résolu de verser une somme de 500 \$ pour la mise en place du projet de stationnements incitatifs sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-102

16. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai ;

ATTENDU QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

ATTENDU QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

ATTENDU QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité de L’Avenir et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l’astuce *Agir pour donner du sens*.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-103

17. RECOURS POUR UNE DÉROGATION AU RPEP

ATTENDU QUE la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d’eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

ATTENDU QUE l’adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d’août 2014 ;

ATTENDU QUE, en application du premier alinéa de l’article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, c. Q-2 ; ci-après « *L.Q.E.* »), l’entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet ;

ATTENDU QUE, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de L’Avenir, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n’assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d’eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels ;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l’article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l’Environnement ») d’approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre ;

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a adopté le *Règlement n° 705-17*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d’eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 13 mars 2017 ;

ATTENDU QU’une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l’Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l’Environnement d’approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d’eau potable (ci-après la « demande de dérogation ») ;

ATTENDU QU’au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l’inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne

permettent pas d'assurer la protection efficace des sources d'eau potable sur leur territoire respectif ;

ATTENDU QU'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP* ;

ATTENDU QUE pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de L'Avenir, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier ;

ATTENDU QUE les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de L'Avenir, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 705-17* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

ATTENDU QUE le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation ;

ATTENDU le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement » ;

ATTENDU aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;

ATTENDU QUE, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois ;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions ; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable ;

ATTENDU QU'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale ;

ATTENDU QUE cette demande outrepassse le cadre de la *L.Q.E* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement ;

ATTENDU QUE l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de L'Avenir, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente ;

ATTENDU QUE devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la municipalité de L'Avenir se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes ;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, la municipalité de L'Avenir doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes ;

ATTENDU QUE le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes ;

ATTENDU QUE l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte ;

ATTENDU QUE les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

ATTENDU les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au *RPEP* ;

ATTENDU QUE la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du *Code de procédure civile*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu :

- DE réaffirmer la volonté de la municipalité de L'Avenir de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP ;
- DE confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au *RPEP*, le tout en application de l'article 91 du *Code de procédure civile*;
- DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;
- D' autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-104

18. ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE

ATTENDU la demande de la directrice générale pour l'achat d'un nouvel écran d'ordinateur ;

ATTENDU la disponibilité d'un écran 26" chez Recyclage LRA à Wickham au montant de 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat d'un écran 26" pour un montant de 50 \$ chez Recyclage LRA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-105

19. HÉBERGEMENT DE SAUVEGARDE – AUGMENTATION DU QUOTA

ATTENDU la résolution R 2018-02-031 concernant l'hébergement de sauvegarde par Groupe Infoplus au montant de 42.99 \$ par mois pour 60 Go ;

ATTENDU le dépassement le quota et qu'il est nécessaire d'augmenter celui-ci à 80 Go ;

ATTENDU QUE l'hébergement de sauvegarde de 80 Go est au montant de 49.99 \$ par mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'augmenter le quota de sauvegarde à 80 Go pour un montant supplémentaire de 7 \$ par mois plus taxes facturé par Groupe Infoplus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-106

20. ACHAT LOGICIEL SOMUM – MRC DE DRUMMOND

ATTENDU la résolution R 2018-03-065 concernant l'intérêt à participer à l'acquisition du logiciel Somum via la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE le logiciel Somum permet la transmission de masse de messages téléphoniques, textes (SMS), courriel et télécopie ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond souhaite connaître la position finale de chacun des conseils municipaux afin de procéder à l'acquisition en avril ;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition du logiciel est de 20 063.30 \$ plus taxes, divisé au nombre de municipalités participantes ;

ATTENDU QUE pour les années suivantes, avec un contrat de 5 ans, le coût annuel est de 8 633.30 \$ divisé par le nombre de municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que la Municipalité participe à l'achat du logiciel Somum via la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-107

21. RELAIS POUR LA VIE – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE Madame Ariane Daneault, animatrice au camp de jour, participera au Relais pour la vie pour la Société Canadienne du cancer pour une seconde année ;

ATTENDU QUE celle-ci dépose une demande de don pour la cause ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité de L'Avenir appui la demande de Madame Ariane Daneault dans le cadre du Relais pour la vie et remettre un don de 250 \$ pour la cause.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2018-04-108

22. ACHATS AVRIL 2018

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour avril 2018

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Matériel d'intervention</u>				
02 220 00 725	Remplacer carburateur de l'unité hydraulique Amkus	240.00 \$	1	240.00 \$
02 220 00 725	Remplacer détecteur multi-gaz non réparable	1 000.00 \$	1	1 000.00 \$

02 220 00 725	Lames de rechange pour scies à pare-brise	60.00 \$	2	120.00 \$
<u>Formation</u>				
02 220 00 454	Cours de 32 heures de désincarcération pour Jean-François Côté	1 600.00 \$	1	1 600.00 \$
Total de la demande				2 960.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 2 960 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2018-04-109

23. ADJUDICATION DE CONTRAT – PAVAGE 2018

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur SEAO pour le pavage du Domaine Gauthier sur une distance d'environ 2.1 km ;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix
Smith Asphalte inc.	277 913.55 \$
Eurovia Québec Construction inc.	279 698.53 \$
Sintra inc.	281 142.50 \$
Pavage Drummond inc.	283 757.48 \$

ATTENDU QUE toutes les soumissions ont été jugées conformes ;

ATTENDU QUE le budget prévu pour 2018 pour le pavage du Domaine Gauthier est de 170 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit Smith Asphalte inc. au montant de 277 913.55 \$ taxes incluses. Il est aussi résolu que le projet soit financé en partie par la subvention du TECQ pour un montant de 61 911 \$. Il est aussi résolu qu'un montant de 108 089 \$ provienne du fonds général et que l'excédent soit affecté au surplus accumulé non affecté pour un montant estimé avant les travaux de 83 772 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-110

24. ADJUDICATION DE CONTRAT – ABAT-POUSSIÈRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire l'achat d'abat poussière ;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont été invités soit Somavrac C.C, Pavage Lagacé & Frères Inc. et Multi Routes Inc. dont les résultats sont les suivants :

Somavrac C.C. Inc. (conforme)

Type de produit:	Chlorure de calcium 35%
Format :	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée :	129 500 litres
Taux / litre :	0.3310 \$
Sous-total :	42 864.50 \$
TPS :	2 143.22 \$
TVQ :	4 275.73 \$
Total :	49 283.46 \$

Pavage Lagacé & Frères Inc.

Type de produit :	Chlorure de calcium 35%
Format :	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée :	Pas soumissionné
Taux / litre :	
Sous-total :	
TPS :	
TVQ :	
Total :	

Multi Routes Inc. (conforme)

Type de produit :	Chlorure de calcium 35%
Format :	Vrac liquide
Quantité totale soumissionnée :	129 500 litres
Taux / litre :	0.359
Sous-total :	46 490.50 \$
TPS :	2 324.53 \$
TVQ :	4 637.43 \$
Total :	53 452.46 \$

ATTENDU QUE Somavrac C.C. Inc. est le plus bas soumissionnaire au montant de 49 283.46 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'octroyer le contrat d'abat poussière 2018 à la compagnie Somavrac C.C. Inc. pour du chlorure de calcium à 35% au montant de 0.3310 \$ le litre aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges *abat poussière 2018*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-111

25. RAPIÉÇAGE 2018

ATTENDU la demande de prix faite pour du rapiéçage mécanisé pour environ 125 tonnes ;

ATTENDU QUE Smith Asphalte inc. offre le prix le plus bas à 113.50 \$ la tonne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de faire effectuer les travaux de rapiéçage mécanisé par Smith Asphalte inc. pour environ 125 tonnes à 113.50 \$ la tonne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-112

26. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – MATÉRIEL DE RECHARGEMENT PROJET 2E RANG ET GAGNON

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges matériel de rechargement 2^e rang et route Gagnon*" est remise à chacun des conseillers ;

ATTENDU QUE l'achat de matériel de rechargement pour le projet du 2^e rang et de la route Gagnon se fera par appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir du matériel de rechargement de gravier 0 3/4 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges matériel de rechargement 2^e rang et route Gagnon*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel de rechargement aux conditions indiquées dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-113

27. SABLE ET MACHINERIE – PROJET 2E RANG ET ROUTE GAGNON

ATTENDU QUE des travaux de pelle et du sable seront nécessaires pour le projet du 2^e rang et de la route Gagnon ;

ATTENDU QUE les travaux de pelle, évalués à environ 72 heures, au montant de 9 720 \$ par Excavation Yergeau enr. et qu'une quantité d'environ 5 304 tonnes de sable au montant de 13 260 \$ par Lagacé Transport inc. constitue un montant total estimé de 22 980 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser les travaux de pelle par Excavation Yergeau enr. pour environ 9 720 \$ et l'achat de sable de Lagacé Transport inc. pour environ 13 260 \$ pour le projet du 2^e rang et de la route Gagnon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-114

28. BALAYAGE DE RUE 2018

ATTENDU QUE les travaux de balayage des rues seront bientôt à effectuer ;

ATTENDU QUE suite à des demandes de soumissions, Les Entreprises Clément Forcier a été retenu comme plus bas soumissionnaire au taux horaire de 167 \$ pour un montant total d'environ 1 670 \$ plus taxes incluant le transport ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire le balayage du stationnement de la Maison de la Culture et du rond-point de l'église ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire effectuer les travaux de balayage de rues par Les Entreprises Clément Forcier au taux horaire de 167 \$. Il est aussi résolu d'effectuer le balayage dans le stationnement de la Maison de la Culture et du rond-point de l'église.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-115

29. CORRECTION FONDATION RUE ST-GERMAIN

ATTENDU QUE des travaux de correction de fondation de la rue St-Germain sont à effectuer ;

ATTENDU QUE les travaux sont évalués à un montant d'environ 1 250 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser les travaux de correction de fondation de la rue St-Germain pour un montant d'environ 1 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-116

30. ACHAT CÔNES ET POTEAUX SIGNALISATION AVEC MANCHONS

ATTENDU la demande d'achat de l'inspectrice en voirie pour 20 cônes et 10 poteaux de signalisation avec manchons ;

ATTENDU la soumission de Martech pour 10 poteaux avec manchons pour 350 \$ et des Agences Sylvie Racine pour 20 cônes pour un montant de 321 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'achat de 10 poteaux avec manchons chez Martech pour un montant de 350 \$ et 20 cônes chez Les Agences Sylvie Racine pour un montant de 321 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-117

31. EMBAUCHE EMPLOYÉ DE VOIRIE

ATTENDU QUE suite à l'appel de candidatures, peu de candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger l'affichage de poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de prolonger l'affichage de poste et de reporter l'embauche d'employé de voirie au conseil de mai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-118

32. APPEL DE CANDIDATURES – ENTRETIEN ESPACES VERTS

ATTENDU QUE la municipalité devra faire l'embauche d'un(e) responsable des espaces verts pour la saison 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire un appel de candidatures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire un appel de candidatures pour le poste de responsables des espaces verts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-119

33. APPEL DE CANDIDATURES – SURVEILLANT CARRIÈRES-SABLIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité devra faire l'embauche d'un(e) surveillant(e) de carrières/sablières pour la saison 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire un appel de candidatures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire un appel de candidatures pour le poste de surveillant(e) de carrières/sablières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-120

34. INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS VÉHICULES LOURDS

ATTENDU l'avis de mise à jour annuelle de l'inscription de la municipalité au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds reçu ;

ATTENDU QUE l'inscription doit être faite avant le 24 avril ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale à faire l'inscription annuelle au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds 2018 au coût de 140 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2018-04-121

35. ACHAT D'ALUN

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'achat d'alun pour les eaux usées ;

ATTENDU la soumission de Produits Chimiques CCC pour l'alun au coût de 71 \$ du 100kg ;

ATTENDU QU'au cours de l'année, la Municipalité fait l'achat d'environ 3 totes d'alun qui représente un montant de 2 610 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat d'alun pour 2018 pour un montant de 2 610 \$ représentant 3 totes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2018-04-122

36. VIDANGE STATION DE POMPAGE

ATTENDU QUE la vidange de la station de pompage est à effectuer ainsi que la vidange de 2 puisards ;

ATTENDU la soumission la plus basse d'Enviro 5 au montant estimé de 550 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire effectuer la vidange de la station de pompage ainsi que de 2 puisards pour un montant d'environ 550 \$ plus taxes par Enviro 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2018-04-123

37. PROJET DE CONCORDANCE – VOLET CARTOGRAPHIQUE – FACTURE

ATTENDU la résolution R 2017-10-255 concernant le mandat donné à M. Jeffrey Lafleur pour les travaux de concordance dans le volet cartographique ;

ATTENDU la facture portant le numéro 20180328-01 reçue au montant de 3 982.50 \$ et ce, selon la soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser le paiement de la facture 20180328-01 de Jeffrey Lafleur pour les travaux de concordance dans le volet cartographique au montant de 3 982.50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

GÉNÉRAL

VARIA

38. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mars 2018 est remis à tous les conseillers.

39. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

40. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, de lever la séance à **21 heures 05 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 mai 2018.

Fournisseurs	Description	Solde
Environex	Analyse EP (20-02)	30,52 \$
Environex	Analyse TEU (22-01 et 19-02)	111,02 \$
Environex	Analyse EP (20-03)	30,52 \$
Environex	Analyse TEU (19-02)	48,79 \$
Webtel	394-2422 - Mars 2018	127,95 \$
Webtel	Support téléphonique - Problème de qualité	63,72 \$
Webtel	394-2422 - Avril 2018	126,90 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Mars 2018	352,16 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Avril 2018	352,16 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Système d'alarme - Bureau	200,02 \$
Communication Plus	Piles de rechange	270,18 \$
Association des Chefs en	Cotisation membre - Daniel Deak	293,19 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	145,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	130,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	139,00 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Mars 2018	175,73 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/03/18 au 15/04/18	82,15 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/03/18 au 15/04/18	98,87 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	962,35 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	375,52 \$
Carquest Drummondville	Filtre a air - Tracteur	81,96 \$
Carquest Drummondville	Filtre à huile - Camionnette	4,99 \$
Canimex	Roulement à palier - Mack rouge	39,18 \$
Société en commandite Énergir	R2018-02-041 Formation - Préventionniste	160,97 \$
Maxime T. Coté	Remboursement déplacement et repas - Formation	149,49 \$

Tommy Demerchant	Remboursement déplacement et repas - Formation	159,26 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Câble batterie - Mack blanc	56,24 \$
Chambre de commerce Drummond	Livraison Dicom - Loisirs	14,21 \$
Chambre de commerce Drummond	Livraison Dicom - Service incendie	17,83 \$
Imprimerie Lemire	Impression JET - Publication mars 2018	1 034,78 \$
WSP Canada inc	R2018-02-043 - Appels d'offres Pavage	2 529,45 \$
La Coop des Montérégiennes	Valve soudée à vidange - Bureau municipal	9,60 \$
CNESST	Avis de cotisation 2017 - NEQ 8815926165	422,93 \$
Verbeeck Valérie	Remb tx non résident (Alexie - natation)	80,00 \$
Groupe Info Plus	Nouveau disque dur - Ordi DGA	160,95 \$
Groupe Info Plus	Vérification et changement disque dur - Ordi DGA	298,94 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons, écrous - Mack blanc	11,85 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons hexagones - Tracteur trottoir	15,67 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons, écrous - Tracteur trottoir	49,34 \$
Hamel Propane inc	Ramasser 2 réservoirs - Salle des Loisirs	(167,30) \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage municipal	2 045,19 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	380,17 \$
Hamel Propane inc	Récupérer réservoir - Garage municipal	700,98 \$
Hydro Québec	Gloriette du 11/01/18 au 08/03/18	53,93 \$
Hydro Québec	Bureau du 11/01/18 au 08/03/18	1 227,07 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 12/01/18 au 09/03/18	1 202,33 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 12/01/18 au 09/03/18	329,00 \$
Marco mini-mécanique	Nettoyer carburateur, changer huile	212,48 \$
Pierre Lachapelle, arpenteur	R2018-02-032 Établissement servitude Pro domicile	1 448,69 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparer fuite d'air et de prestone - Mack blanc	346,34 \$
Megaburo	Agenda - Directrice voirie	20,91 \$
Megaburo	Lecture de compteur (219266 à 222970)	59,20 \$
Megaburo	Papier, pinces repliables, correcteurs	167,11 \$
MRC Drummond	Formation comportement éthique - Élus	597,27 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil d'avril 2018	180,75 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte du conteneur garage	50,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignettes pour bacs excédentaires 2018	122,00 \$
Jacques Sébastien	Déplacement pompiers	49,77 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	3 323,05 \$
Info Page	Fréquence numérique - Mars 2018	229,36 \$
L'Express Drummondville inc	Publication Appel d'offres Pavage 2018	384,85 \$
Lafond Carol Ann	Déplacement coordonnatrice - Mars 2018	214,20 \$
Services Tech. Incendies Provincial	Recharge cylindre	247,03 \$
Maryse Paquin	Remb tx non résident (Enrick - natation)	80,00 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Mars 2018	1 046,27 \$
Ville de Drummondville	Frais d'ouverture dossier - Constat CAE170542	166,21 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Mars 2018	56,62 \$
CQSF	Réparation routeur	371,00 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	24 557,87 \$

Fournisseur	Description	Montant
Bell Canada	394-2741 du 16/02/18 au 15/03/18	98,25 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/02/18 au 15/02/18	82,15 \$
Bibliothèque Municipale	R2018-01-005 Contribution financière	2 667,00 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2018-03-080 Aide finan.St-Jean / L'Avenir en fête	8 000,00 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Janvier 2018	452,50 \$
MRC Drummond	R2018-01-005 Quote-part 2018	5 623,08 \$
Beaulac René	R2018-03-075 Déneigement route Beaulac	800,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2018-01-005 Quote-part 2018	7 547,83 \$
Lafond Caroll Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Pinault Line	100 timbres et poster JET - Parution mars 2018	234,67 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	25 555,48 \$

SALAIRES MARS 2018	
Salaires nets mars 2018	27 121,41 \$
Remises provinciales mars 2018	8 252,38 \$
Remises fédérales mars 2018	3 471,00 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES MARS 2018	38 844,79 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2018	24 557,87 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES MARS 2018	25 555,48 \$
TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2018	88 958,14 \$